

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2013

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	3 juillet 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2013 – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 4) Désignation d'un titulaire pour la Commission d'Ouverture des Plis de Délégations de Services Publics - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 5) Rapport sur le choix du mode de gestion du service public de stationnement sur et hors voirie - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 6) Convention relative à la refacturation de l'action de Maître POUJADE dans le contentieux « Aire d'accueil des gens du voyage » - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 7) Subvention parlementaire 2013 de Monsieur Christian CAMBON – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 8) Indemnisation du propriétaire exproprié de la parcelle T8 îlot A dans le cadre d'un traité d'adhésion et cession du bien à l'aménageur – Opération des Hauts de Joinville – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Indemnisation de la SCM Groupe Médical du 40 bis rue de Paris – Locataire de la parcelle U161 – îlot E dans le cadre d'un traité d'adhésion – Opération des Hauts de Joinville – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 11) Extension de l'ouverture du multi-accueil Estienne d'Orves – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 12) Convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES
- 13) Poursuite de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 14) Définition des ratios Promus/Promouvables – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 15) Tableau des effectifs – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 16) Dénomination de l'Allée Henri DUNANT – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 17) Tarifs d'occupation du domaine public – Périmètre du Port de Plaisance – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 18) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Le Maire empêché, elle est présidée par Madame Chantal DURAND, 1^{er} Adjoint au Maire

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☒	☐	☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐	☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐	☐
	M. Jean-Jacques GRESSION	☒	☐	☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐	☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐	☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐	☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐	☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐	☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐	☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐	☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐	☐
	Mme Nadine MIRAULT	☒	☐	☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐	☐
	M. Brahim BAHMAD	☒	☐	☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐	☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☐	☒	☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐	☐
	Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	☐	☒	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐	☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☐	☒	☐
	M. Benoit WILLOT	☒	☐	☐
	M. André MAIZENER	☒	☐	☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐	☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☒	☐
	M. Yves TAMET	☒	☐	☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐	☐
	Mme Sylvie MERCIER	☐	☒	☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐	☐
	Mme Sandra GRELLIER	☐	☐	☒
	M. Gérard OUTTIER	☐	☒	☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	24
Nombre de membres excusés représentés	07
Absents	02

* *

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Jennie PETIT</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013	
Le Conseil approuve le procès verbal par :		
pour	20	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Nadine MIRAULT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »).
contre	-	-
abstention	4	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis » - M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, liste « Joinville en Mouvement »
Ne prennent pas part au vote : M. Olivier DOSNE, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jennie PETIT, Mme Amèle SELLAM, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Sandra GRELLIER.		

* *
*

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4	DESIGNATION D'UN TITULAIRE POUR LA COMMISSION D'OUVETURE DES PLIS DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Suite à la démission du Conseil Municipal de M. André BIZEUL, constate qu'il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste soit M. Alain BARUGEL.	

* *
*

5	RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SUR ET HORS VOIRIE
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :</i>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

- Décide d'approuver le principe de l'exploitation du stationnement sur et hors voirie dans le cadre d'une délégation de service public.
- Décide d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe de la délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du code général des collectivités territoriales.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

pour	24	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSION, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	7	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »),»).
abstention	-	M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

6			CONVENTION RELATIVE A LA REFACTURATION DE L'ACTION DE MAÎTRE POUJADE DANS LE CONTENTIEUX « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :</i> – Décide d'approuver la convention ci annexée de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.			
pour	26	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSION, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)	
contre	5	M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)	
abstention	-	-	

* *
*

7		SUBVENTION PARLEMENTAIRE 2013 – PROJET ASSOCIATIF SUTOR-ATELIER LYLART
---	--	--

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur Christian CAMBON, Sénateurs du Val de Marne, une subvention au titre du fonds de réserve parlementaire 2013, d'un montant de 20 000 €, afin de participer au financement de la réhabilitation de l'ancienne Boulangerie de la résidence Egalité pour étendre les activités associatives de SUTOR.

* *
*

8

INDEMNITATION DU PROPRIETAIRE EXPROPRIE DE LA PARCELLE T8 ILOT A DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHESION ET CESSION DU BIEN A L'AMENAGEUR – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :

- Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion amiable avec la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts, 18 quai de la Rapée, 75012 Paris, pour la parcelle T 8, située 10 rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie de 934 m², sur laquelle est édifiée un immeuble de 2 niveaux, occupé par un commerce.
- L'indemnité globale est de 1 347 400 € (1 224 000 euros au titre de l'indemnité principale et 123 400 euros au titre de l'indemnité de emploi). Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion.
- Autorise, dès la prise de possession de l'immeuble, la cession à Eiffage Aménagement situé 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, de la parcelle visée à l'article 1 dans les conditions prévues au Traité de concession.
- Le prix de la cession est de 1 347 400 €, augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du Traité d'Adhésion. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourront donner lieu la cession définie aux articles 1 et 3 seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

pour	28	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	2	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
M. Alain BARUGEL absent de la séance ne prend pas part au vote		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

* *

*

9		INDEMNISATION DE LA SCM GROUPE MEDICAL DU 40 BIS RUE DE PARIS – LOCATAIRE DE LA PARCELLE U 161 – ILOT E DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHESION – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE	
<i>Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND.</i> <i>Après en avoir délibéré, par :</i> – Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion, avec la SCM « Groupe Médical du 40bis rue de Paris », titulaire d'un bail professionnel sur la parcelle U 161, 40 bis rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie d'environ 20 m² et occupée en tant que cabinet médical. – L'indemnité globale est de 13 620 € au titre de l'indemnité principale. Aucune indemnité de remploi n'est nécessaire, la SCM « Groupe Médical du 40 bis rue de Paris » pouvant poursuivre son activité dans l'autre partie du Cabinet, située sur la parcelle U2. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion. – Conformément au Traité de concession, le montant de l'indemnisation augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du traité d'adhésion seront remboursés par le concessionnaire à première demande de la Ville. – L'annexe 10 de la délibération n° 25 du 02 avril 2013, relative à l'indemnisation du Docteur LOTERMAN, est supprimée. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.			
pour	28	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)	
contre	-	-	
abstention	2	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)	
M. Alain BARUGEL absent de la séance ne prend pas part au vote			

* *

*

10	CONVENTION RELATIVE A LA VERIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – décide d'approuver la convention ci annexée à intervenir avec le Préfet du Val-de-Marne et La Directrice Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, ayant pour objet la vérification des conditions de regroupement familial et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT. à	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

la signer.

* *
*

11

EXTENSION DE L'OUVERTURE DU MULTI-ACCUEIL ESTIENNE D'ORVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Emet un avis favorable à l'ouverture le mercredi du multi-accueil Estienne d'Orves, à compter du 19 août 2013 et approuve en conséquence la modification du règlement de fonctionnement de celui-ci :

Préambule 1^{er} paragraphe :

« ...du lundi au vendredi. »

Article 13 1^{er} paragraphe :

« L'établissement est ouvert du lundi au vendredi.... »

* *
*

12

CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE (AJAD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile 2013-2015 et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

* *
*

13

POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre des années 2013 et 2014 pour les fonctionnaires titulaires appartenant aux catégories hiérarchiques A et B. Toutefois cet entretien ne concernera pas les médecins territoriaux, psychologues ainsi que le Directeur Général des Services.

– Autorise la suppression corrélative de la procédure de notation administrative pour ces fonctionnaires.

* *
*

14

DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2013, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci dessous visés :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Attaché	Attaché Principal	100% après examen professionnel 50% au choix
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	50%
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%
Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	20%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	60%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100% après examen professionnel 30% au choix
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel 30% au choix
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100%
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur Chef de Jeunes enfants	100% après examen professionnel 50% au choix
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	50%
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100% après examen professionnel
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	30%
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100% après examen professionnel 50% au choix
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	50% au choix

* *
*

15

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Modifie le tableau des effectifs comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Emploi d'avenir	1		6	7

* *
*

16	DENOMINATION DE L'ALLEE HENRI DUNANT
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Décide de nommer la nouvelle voie contournant l'îlot B du quartier des Hauts de Joinville qui relie la rue de Paris à la rue Henri-Vel-Durand « Allée Henri Dunant ».	

* *
*

17	TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PERIMETRE DU PORT DE PLAISANCE
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Décide que les tarifs de stationnement dans l'enceinte du port de plaisance pour les installations mobiles (type camion vente, caravane de vente, etc.) visant la vente de produits alimentaires est de 5 €/jour d'installation sans condition de surface. L'installation fera l'objet d'un permis de stationnement.	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	J'ai été partie prenante d'un recours collectif avec Monsieur AUBRY, Madame MERCIER, Monsieur OUTTIER et Madame GRELLIER, déposé le 10 septembre 2010 auprès du Tribunal administratif de Melun, à l'encontre de la déclaration d'utilité publique sur la ZAC des Hauts de Joinville. Nous avons été déboutés par le juge le 21 février 2013 et je me rends complètement à son arbitrage. Je ne ferai donc pas appel de cette décision. Pouvez-vous toutefois me préciser si cette procédure a impacté le calendrier de réalisation de la ZAC ?
Réponse de Mme Chantal DURAND	Monsieur le Conseiller Municipal, Vous avez contesté devant le Tribunal Administratif l'utilité publique de la ZAC des Hauts de Joinville. Après presque 3 ans d'instruction, le Tribunal Administratif de Melun a rendu ses conclusions le 21 février dernier, en rejetant votre recours et en ne retenant aucun des arguments invoqués. Il confirme ainsi la régularité de la procédure, l'information suffisante donnée au Conseil Municipal, la complétude des documents tels que l'étude d'impact, l'intérêt général du projet, son utilité publique et les choix d'aménagement. La Ville, convaincue du besoin d'agir pour revitaliser le quartier, n'a heureusement pas attendu ce jugement pour mener à bien son projet. Le calendrier de réalisation du programme suit normalement son cours. L'îlot B sera livré comme prévu à l'automne. Le démarrage des travaux de l'îlot A est toujours prévu à la rentrée scolaire 2013, quand le garage municipal aura déménagé. Nous travaillons avec l'aménageur à choisir les architectes qui réaliseront les îlots F (abritant le gymnase)

	et C. Vous aurez aussi constaté que nous poursuivons les acquisitions du foncier nécessaire à l'opération à l'amiable, c'est à dire sans avoir recours pour l'instant au juge de l'expropriation.
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	Position des représentants de la municipalité dans les organisations dont elle est membre Chaque année, la ville présente les rapports des différents syndicats et associations dont la ville est membre. Pour l'année 2012, cela représente 850 pages à lire en quelques jours. Cependant, il n'est nulle part fait mention des positions des représentants de la ville dans les instances de ces structures. Serait-il possible d'avoir, par écrit, leur prise de position quant aux choix exprimés par les rapports (votes aux assemblées ou aux conseils notamment) ?
Réponse de Mme Chantal DURAND	Monsieur le Conseiller Municipal, Votre question me surprend. Tous les ans nous organisons un débat sur l'activité des syndicats auxquels la Ville adhère. Nous faisons un état des lieux rétrospectif des actions de ces syndicats et nous donnons des chiffres précis sur leurs interventions à Joinville. Les élus de la majorité présents à ce Conseil répondent donc, tous les ans, à vos multiples questions sur leurs prises de position, que ce soit en séance, dans les commissions municipales préparatoires ou en Commission Consultative des Services Publics Locaux, dans laquelle vous êtes représenté. L'absence chronique de l'opposition à ces commissions est peut être la raison de votre manque d'information. A titre d'exemple : l'opposition n'a pas participé à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue hier soir et, sur 4 commissions municipales qui se sont réunies ces dernières semaines, seul 1 élu de l'opposition a assisté à la séance de la commission dont il est membre. Vous avouerez qu'avec un taux absentéisme de près de 87,5% il est difficile approfondir les sujets ! Je tiens toutefois à vous rassurer : cette année encore, nous aurons un débat sur les rapports d'activité de l'année 2012 et les élus qui nous représentent dans les instances de ces syndicats ne manqueront pas de faire état de leurs prises de positions.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Effectifs prévisionnels des écoles de la commune Pouvez-vous nous faire connaître les effectifs prévus dans les différentes écoles de la ville pour l'année 2013 ainsi que les éventuelles modifications du nombre de classes.
Réponse de Mme Chantal DURAND	Les effectifs prévisionnels enregistrés pour la prochaine rentrée scolaire 2013/2014 sont à ce jour de: A / Ecoles Elémentaires : . Elémentaire de Polangis: 448 élèves soit une moyenne de 26,35 élèves par classe sur la base de 17 classes. . Elémentaire Bernard Palissy: 230 élèves soit une moyenne de 25,56 élèves par classe sur la base de 9 classes. . Elémentaire du Parangon: 216 élèves soit une moyenne de 27 élèves par classe sur la base de 8 classes. . Elémentaire Eugène Voisin: 213 élèves soit une moyenne de 26,63 élèves par classe sur la base de 8 classes. B / Ecoles Maternelles: . Maternelles de Polangis: 228 élèves soit une moyenne de 28,50 élèves par classe sur la base de 8 classes. . Maternelles P'tit Gibus: 158 élèves soit une moyenne de 31,60 élèves par classe sur la base de 5 classes. . Maternelle du Centre: 191 élèves soit une moyenne de 27,29 élèves par classe sur la base de 7 classes. . Maternelle Jean de la Fontaine: 108 élèves soit une moyenne de 27 élèves par classe sur la base de 4 classes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

	En fonction de ces données : - l'ouverture d'une 17ème classe a déjà été décidée à l'école élémentaire de Polangis ; - l'ouverture d'une 9ème classe est en projet sur l'école élémentaire du Parangon (la décision sera prise fin juin ou sur constat de rentrée) - la réouverture d'une 6ème classe est en projet sur l'école maternelle P'tit Gibus (la décision sera prise fin juin). Aucune fermeture n'est envisagée pour la rentrée prochaine 2013/2014.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	État des services Autolib' et Vélib' Pouvons-nous avoir des informations sur l'utilisation des transports en libre-service, vélos Vélib' et voitures Autolib', dans les points d'accès à ces services à Joinville-le-Pont (chiffres d'utilisation et évolution).
Réponse de Mme Chantal DURAND	Je vais vous livrer dans un premier temps les chiffres de l'année 2012 relatifs à la station Vélib : - En ce qui concerne la provenance des usagers, 49% d'entre eux viennent de Paris, 12,6% de Saint-Maurice, 13,6% de Joinville, 8,28% de Vincennes et le reste d'autres villes de banlieues. - Les usagers se rendent majoritairement à Paris (38,7%), à Saint-Maurice (29,24 %), à Joinville (14,06%), et à Vincennes (6,63 %). - On constate donc ici que l'objectif de Velib', qui est de privilégier les trajets Paris/Banlieue est atteint. Velib' profite aussi aux trajets entre villes proches, y compris sur des trajets intramuros. - Ce sont environ 15 vélos qui sont pris et déposés par jour sur la station, avec des pics de fréquentation très sensibles entre juin et septembre. - Si on analyse de façon plus globale le service Velib', on peut dire que Paris concentre 77,5% des abonnés de longue durée et le Val-de-Marne 5,28%. Joinville, avec 146 abonnés soit 1,15% de la part départementale, se situe loin derrière Vincennes (17,95%) ou Ivry (13,99%) mais ce taux est finalement assez satisfaisant puisque nous disposons d'une seule station. Les abonnés de longue durée joinvillais sont majoritairement des hommes (58,22%) de moins de 45 ans. Nous avons rencontré il y a quelques semaines le référent Vélib' de la société Decaux qui se félicitait du fonctionnement de la station qui est, pour lui, parfaitement dans le standard recherché en termes d'exploitation. J'en profite pour vous rappeler que nous demandons depuis toujours l'installation d'une deuxième station à la Ville de Paris, Place de Verdun. - En ce qui concerne Autolib, les tableaux de bords sont moins précis mais plus récents. Les chiffres de prises et de déposes montrent une importante montée en puissance des stations. En effet en mars 2012, premier mois au cours duquel les 3 stations étaient en service, on a compté 79 prises de véhicules et 66 déposes. En mai 2013, on comptait 852 prises de véhicules et 918 déposes. 50% environ des prises et des déposes concernent la station située Place de Verdun, 18% la station Place Mozart et 32% la station Place du 8 mai 1945. Sur la totalité des 819 stations que compte le système Autolib, qui regroupe 1763 véhicules, on compte 30 000 abonnements actifs. A Joinville nous avons 4 abonnements actifs en juillet 2012 et 99 un an plus tard. Les abonnés sont aux deux tiers des hommes, dont la moyenne d'âge est de 41 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Secrétaire de Séance

Mme Jennie PETIT



Le Maire empêché

Le 1^{er} Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont

Chantal DURAND

